



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 49551

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la forte diminution budgétaire constatée ces deux dernières années relative aux moyens de fonctionnement affectés aux réserves naturelles. La situation actuelle est très préoccupante étant donné la place importante qu'occupent les réserves naturelles dans le maintien de la biodiversité. Or depuis deux ans les crédits de fonctionnement qui leur sont alloués ont diminué de 3,3 % en 2003, puis de 3,6 % en 2004. Une très forte diminution est également constatée en ce qui concerne les autorisations de programme d'investissement, qui ont d'abord chuté de 25,8 % en 2003 puis de 21,9 % en 2004. Les responsables des réserves naturelles du département de l'Essonne lui ont fait part de leurs fortes inquiétudes et de leurs craintes de ne plus pouvoir assurer leur mission de protection de l'environnement si le faible niveau des crédits devait se confirmer. Il semble que les autres départements français sont touchés aussi durement. C'est pourquoi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement et les possibles évolutions pouvant intervenir dans les mois qui viennent concernant l'avenir des réserves naturelles, piliers incontestables d'une politique environnementale équilibrée.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au financement des missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de préservation de la nature. Les réserves naturelles contribuent très significativement à la mise en oeuvre de la politique de protection du patrimoine naturel, car elles visent les éléments les plus remarquables et les plus menacés de la diversité biologique. Le ministre de l'écologie et du développement durable accorde une attention toute particulière à cet outil de protection et aux organismes qui assument la gestion de ces espaces protégés. En effet, il est nécessaire que les gestionnaires des réserves disposent de moyens correspondant à cette analyse. C'est ainsi que, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, les moyens prévisionnels consacrés globalement aux réserves naturelles dans la loi de finances pour 2005 font l'objet d'une augmentation de 8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2004. Cet effort traduit le niveau de priorité que le ministre de l'écologie et du développement durable accorde à l'enjeu des réserves naturelles nationales dans le plan d'action sur le patrimoine naturel en cours de finalisation dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. Les principes de déconcentration administrative confèrent dorénavant aux préfets de région une grande marge de manoeuvre dans la répartition des crédits qui leur sont délégués, tant pour les réserves que pour les autres actions relevant du ministère de l'écologie et du développement durable. La loi organique sur les lois de finances consacre dès 2006 cette évolution vers la globalisation des crédits au sein d'un nombre limité de programmes ; elle instaure un mécanisme d'engagement sur objectifs, dont les réserves naturelles nationales bénéficieront.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49551

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8243

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2975